



Mon frere veut enlever la curatelle faite par lui meme

Par **collet pierre**, le **31/03/2018** à **10:47**

bonjour, mon frere a demandé la curatelle en pensant être le tuteur étant pas d'accord je suis allé au tribunal d'Aubagne qui a désigné une curatrice. Aujourd'hui mon père âgé de 86 ans ayant une leucémie et un diabète étant en maison de retraite. Mon frère me dit au téléphone qu'il veut enlever la curatelle de mon père, peut-il le faire sans mon avis ainsi que celui de mon autre frère, merci d'avance

Par **youris**, le **31/03/2018** à **11:56**

bonjour,
ce n'est pas votre frère qui peut enlever la curatelle de votre père, seul le juge des tutelles a ce pouvoir.
il appartiendra au juge des tutelles, suite à la requête de votre frère, d'apprécier, si votre père est apte à exercer son entière liberté civile, ou si la demande est prématurée.
je pense que le juge demandera un certificat médical attestant que votre père n'a plus besoin d'être placé sous curatelle.
salutations

Par **collet pierre**, le **01/04/2018** à **11:41**

Merci de cette très bonne journée
Salutations